


## Fiche 3 : Résultats de l'affectation du tour principal Affelnet Lycée et inscriptions

<p><b>Modalités</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission d'affectation Lundi 29 juin 2026</b> : validation des résultats de l'affectation.</li> <li>• <b>Consultation des résultats sur</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'application Affelnet Lycée pour les établissements et les CIO à partir du <b>mardi 30 juin 2026 8h</b>,</li> <li>- le service en ligne "Orientation" pour les familles <b>mardi 30 juin 2026 13h</b> même si les vœux n'ont pas été effectués sur ce service,</li> <li>- le service de consultation des résultats en établissement d'Affelmap pour les établissements d'origine hors académie qui utilisent le service de saisie simplifiée à partir du <b>mardi 30 juin 2026 13h</b>.</li> </ul> </li> <li>• <b>Diffusion des résultats</b> <u>Les établissements d'origine</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annoncent les résultats aux familles (par téléphone, par affichage, par mél...) <b>dès mardi 30 juin 2026 à 13h, après les épreuves du brevet</b>,</li> <li>- invitent les familles à procéder rapidement à la télé inscription <b>à partir de 13h mardi 30 juin 2026</b>,</li> <li>- <b>informent les familles que toute inscription non réalisée au vendredi 10 juillet 2026 entraîne l'annulation de l'affectation.</b></li> <li>- informent les élèves non affectés des procédures de post affectation,</li> <li>- accueillent et accompagnent les élèves et les familles dans la formulation éventuelle de nouveaux vœux en lien avec les Psychologues de l'Éducation Nationale, dans le cadre des tours suivants d'affectation (juillet, août).</li> </ul> <u>Les établissements d'accueil</u> transmettent aux familles si nécessaire la notification d'affectation. </li> <li>• <b>Inscription</b> <u>La DSI</u> transfère les dossiers des élèves affectés dans SIECLE à l'issue de la commission d'affectation. <u>Les établissements d'accueil</u> procèdent à l'inscription <b>jusqu'au vendredi 10 juillet 2026</b>.</li> </ul> <p><b>N.B : la notification d'affectation reste valable pour une inscription jusqu'au vendredi 10 juillet 2026 sauf :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accord écrit des responsables légaux renonçant à cette affectation,</li> <li>- en cas d'inscription dans un autre établissement,</li> <li>- ou en cas d'affectation postérieure notifiée par la DRAIO.</li> </ul> <p>Il est important de respecter rigoureusement les étapes du calendrier des opérations d'orientation et d'affectation.</p> <p>Cf. <a href="#">calendrier des opérations d'orientation et d'affectation pour les élèves de 3<sup>e</sup></a>.</p>
<p><b>Inscription en ligne au lycée suite à l'affectation au lycée</b></p>	<p>Les responsables légaux ont la possibilité d'inscrire en ligne leur enfant en se connectant via leur compte EDUCONNECT au service en ligne "Orientation", à partir du <b>mardi 30 juin 2026 13h</b>. Un bouton « Inscrire » sera alors disponible. Pour toute information complémentaire, les chefs d'établissements peuvent faire une demande via FILAOS produit "SIECLE-Vie Etab".</p>
<p><b>SIPA : Suivi des inscriptions post affectation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIPA est un module disponible sur le portail de l'académie au même titre que Affelnet Lycée. Il permet aux établissements d'origine de connaître l'inscription effective des élèves et aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes.</li> <li>• SIPA est mis à jour au fil de l'eau et chaque nuit à partir des inscriptions effectuées dans la base élèves par les établissements.</li> <li>• La DRAIO pourra se baser sur les places vacantes apparaissant dans SIPA pour gérer les campagnes d'affectation ultérieures : tour suivant n°1 et n°2, consolidation d'octobre... et les affectations en cours d'année scolaire.</li> <li>• <b>Il importe donc que les inscriptions confirmées soient immédiatement enregistrées dans la base élèves.</b></li> </ul>